



Conseil de la Ville

Règlement RV3606 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications de la zone H1920

La grille des spécifications de la zone H1920 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée de manière à retirer le chiffre « 15 » de la colonne « Densité nette MIN (log/ha) » pour tous les usages autorisés.

Adopté le 14 juillet 2026

(signé) Steven Blaney

Steven Blaney, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

(signé) Jean Leblond

Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 JUILLET 2026